



Lycée V. Duruy
Mont de Marsan

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ACADEMIE DE BORDEAUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 février 2010

Le présent procès verbal
compte 18 pages, annexes
comprises

La séance est ouverte à 18 h 10.

Le quorum est atteint avec 20 membres présents (liste en annexe 1).

Le Proviseur présente les excuses de M. LAGRAVE et de Maître NOURY.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Mlle MICOULAS sera secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 30 novembre 2009 est adopté.

1. Hommage à Mme LAVIGNE.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Proviseur souhaite, au nom du CA tout entier remercier Mme LAVIGNE, représentante du Conseil Régional.

En effet, Mme LAVIGNE qui n'est pas candidate aux prochaines élections participe à son dernier Conseil d'administration du lycée. Elle y a toujours été très présente et active. Il a toujours été possible de compter sur elle pour porter la parole du lycée auprès des instances régionales et réciproquement. Son investissement personnel a été fort, et rare.

Mme LAVIGNE remercie à son tour et estime n'avoir fait que son travail.

2. Préparation de la rentrée 2010.

Dans le cadre de la réforme qui se met en place pour la prochaine rentrée, l'autonomie des établissements augmente. La préparation de rentrée est donc encore plus complexe que d'habitude.

Le Conseil devra décider de la répartition des heures disponibles dans le cadre de cette autonomie : l'affectation de 10 heures par classe de seconde est laissée au choix de l'établissement, permettant ainsi de répartir les heures de travaux à effectifs allégés dans les disciplines choisies par le CA, tout en respectant l'horaire national fixé pour chaque élève.

Le Proviseur a donc travaillé sur des hypothèses qui devront être validées ultérieurement. De même le plan d'utilisation des heures d'accompagnement personnalisé sera soumis au vote du CA avant la fin de l'année scolaire.

Le document figurant en annexe 2 reprend ces horaires officiels pour toutes les classes et les hypothèses pour les classes de seconde.

Une discussion s'engage sur l'utilisation de l'accompagnement personnalisé et sa répartition entre les disciplines. Par ailleurs, M. FAYEMENDY déclare son opposition à l'horaire proposé en SVT où il souhaite que, comme il serait prévu dans d'autres lycées, la totalité de l'horaire d'une heure trente par semaine soit dispensée en groupes à effectifs allégés.

Le Proviseur rappelle la procédure qui sera suivie : travail en conseil pédagogique, proposition à la commission permanente, vote par le CA (et 2° vote dans les 10 jours si le 1° avis est négatif). Il s'agit aujourd'hui de donner un avis sur la répartition de la dotation annoncée, essentiellement en termes de postes.

L'objectif est donc de proposer à l'Inspection Académique des ouvertures et fermetures de postes (ou blocs de moyens provisoires) permettant à la fois d'assurer le mouvement des enseignants, pour lequel la procédure débute en mars, et les meilleures conditions d'enseignement à la rentrée grâce à des ajustements ne faisant pas intervenir ces heures postes.

Le document figurant en annexe 3 reprend les consommations envisagées par disciplines en fonction de ces hypothèses.

La dotation globale de 1165 heures devrait suffire à assurer le fonctionnement de l'établissement. Elle est supérieure de 20 heures à la dotation prévue l'année dernière à la même époque. Elle se décompose en 1040 heures poste et 125 heures supplémentaires année. La moyenne d'HSA par enseignant susceptible d'en assurer est élevée et le recours à de nombreux vacataires devra, comme cette année, être envisagé.

Le Proviseur présente la récapitulation des mesures envisagées (annexe 4).

Le départ en retraite de Mme SILLON fait envisager l'ouverture d'un poste à temps plein en lettres. Une mesure de carte scolaire dans un collège proche suggère que ce poste soit ouvert en lettres classiques plutôt qu'en lettres modernes. L'enseignant concerné doit cependant savoir que de l'enseignement du latin ne peut lui être garanti.

HG, espagnol : remplacement des départs en retraite

Sciences physiques : création d'un poste à plein temps par regroupement des heures assurées actuellement par M. HOURQUESCOS (temps partiel) et le stagiaire.

Sciences et Techniques de Gestion : à la suite du passage à mi-temps de M. PRADEL, les besoins feront qu'un poste entier devra être créé. Il est proposé de le créer dans la discipline « administration » de façon à stabiliser la situation de M. CICOLLELA.

Création de BMP en allemand et mathématiques

Suppression de BMP en SVT

Augmentation de la quotité des BMP d'anglais et de philosophie.

Mme CAMPAGNOLLE pose la question du service des futurs stagiaires, à laquelle il n'est pas possible de répondre. Elle annonce que cette question, comme l'ensemble de la réforme notamment la suppression des horaires nationaux, conduira son groupe à voter contre la DGH.

Mme ROI, pour la FCPE, déclare que le dossier compte aujourd'hui trop d'incertitudes pour qu'elle puisse se prononcer et donc que la FCPE s'abstiendra.

La liste FSU des personnels enseignants et d'éducation présente une motion figurant en annexe 5.

Le Proviseur soumet au vote la question suivante : « acceptez-vous la proposition ainsi faite de répartition des heures poste attribuées ? »

Il est procédé à un vote dont les résultats sont les suivants :

Pour 7, Contre : 5, abstention : 8.

La proposition figurant en annexe 4 sera donc transmise à l'inspection académique avec un avis favorable.

3. Questions financières

3.1 Dons

L'intendant propose au CA d'accepter les dons figurant sur l'annexe 6.

Il s'agit d'un ensemble de dons couvrant la totalité du coût d'impression des plaquettes « le lycée DURUY dans la Grande Guerre », plaquettes rédigées par les élèves à la suite de leur voyage à Verdun et déjà diffusées. L'impression s'est faite à 1.000 exemplaires.

Accord unanime du CA pour ces dons.

3.2 Modification de tarifs de voyages

Lors du voyage en Italie certains élèves n'ont pas participé à la partie « échange » mais ont été logés aux frais de l'organisation. Pour eux, le tarif proposé augmentera donc 50 euros.

Par ailleurs pour le voyage à Paris des 1[°]S3, les organisateurs se voient placés devant le choix suivant : réduire le voyage d'une journée ou augmenter le tarif de 30 euros, pour cause de coût supérieur du TGV le vendredi. C'est cette solution qui est soumise au vote.

Ces deux modifications (annexe 6) sont adoptées à l'unanimité.

3.3 Décisions budgétaires modificatives.

A. Au titre de l'année 2009.

3 DBM figurant en annexe 7 sont présentées pour information

B. Au titre de l'année 2010.

L'annexe 8 présente la DBM 1-2010 pour information

Les 4 DBM présentées pour information ne recueillent pas d'observations.

M. l'Intendant présente ensuite une DBM pour vote (annexe 9).

D'une part la subvention de fonctionnement fournie par la Région est supérieure de 2.463,31 euros à celle qui figurait au budget. Il est proposé d'affecter la totalité de cette différence au chapitre A1 (pédagogie).

D'autre part les voyages étant plus nombreux que prévu au budget, il est proposé d'augmenter la participation du lycée de 1.450 euros, par un prélèvement sur les fonds de roulement. Il s'agit en effet de ne pas faire supporter la charge financière des accompagnateurs des voyages par la participation des familles.

Cette DBM pour vote est acceptée à l'unanimité.

3.4 Modification de tarif

Lors de la fixation des tarifs, un tarif spécial de location de l'internat pour le festival du Flamenco a été voté. Il était de 80 euros par personne, pour une durée de 8 nuits. La durée du festival ayant diminué d'une nuit, il est proposé de reporter cette réduction et de voter donc un tarif de 70 euros pour 7 nuits.

Le Conseil donne un accord unanime à cette proposition de tarif qui sera envoyée à l'autorité de tutelle.

4. Question diverse

Mme CAMPAGNOLLE aborde la question de la capacité de l'établissement.

Les autorités régionales, sans doute dans un souci d'équilibre territorial, ont fixé une capacité maximale d'accueil de chaque lycée : 840 élèves pour DURUY.

Cette décision a été prise sans concertation avec les établissements concernés. Si DURUY avait été interrogé, il aurait été fait remarquer

Qu'en 2005-2006 l'établissement comptait 909 élèves dans de bonnes conditions,

Que la démographie montoise, avec notamment l'arrivée de 500 personnes supplémentaires à la base aérienne, ne prédisposait pas à une « perte » volontaire de places

Que la marge accordée à Despiou existe, contrairement à DURUY, mais reste très faible.

Que la capacité « brute » ainsi fixée n'a que peu de sens en termes de locaux et de sécurité : 2

classes de 30 élèves ou 3 classes de 20 n'entraînent pas les mêmes contraintes pour un même effectif.

Les inquiétudes du lycée sont fortes devant cette décision : les prévisions académiques pour 2010 sont de 842 élèves, et ces prévisions sont en général en dessous de la réalité. Faudra-t-il annoncer aux familles que leur enfant ne peut être inscrit, alors qu'il y aura des places dans les classes ?

Comment choisir les éventuels refusés ? Certains devront ils partir dans le privé ?

Par ailleurs cette décision interdit tout espoir de voir un jour rouvrir une 9^o classe de seconde, rendant ainsi meilleures les conditions d'enseignement grâce à l'effet de seuil.

Mme LAVIGNE découvre le problème, transmettra nos inquiétudes au Conseil Régional et se renseignera.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20 heures.

Le secrétaire de séance
A. MICOULAS

Le Proviseur, Président
J. D. DAUX

P.S. Mme LAVIGNE a fait parvenir au lycée, entre le CA et la rédaction du présent PV, une lettre à propos de cette limitation des effectifs. Cette lettre figure en annexe 10.